

# **Présentation du nouveau dialogue analyse de la CEP•L sur l'inflation**

22 mai 2008

## **Discours de Monsieur Jean-Claude REDING, président de la CEP•L**

- Seul le discours prononcé fait foi -

Traduction en français

Mesdames et Messieurs,

Je suis content de pouvoir vous accueillir si nombreux à la Chambre des employés privés lors d'une journée aussi chargée. Je vous remercie donc d'autant plus d'être venus aujourd'hui.

Nous vous avons invités afin de présenter une nouvelle publication dans notre série du Dialogue analyse qui sera publiée dans les jours à venir. Nous en mettons aujourd'hui à votre disposition pour ainsi dire le calque qui correspond, quant au contenu, à la version définitive.

Le Dialogue analyse est une série que nous avons lancée il y a quelques années et qui traite de sujets socio-économiques. Nous essayons d'y informer la population sur les évolutions récentes au Luxembourg dans ce domaine.

La nouvelle édition est consacrée à un sujet souvent discuté au Luxembourg, à savoir l'inflation. Pour d'aucuns, le Luxembourg souffrirait d'une perte de « compétitivité » en raison de son inflation trop forte.

Nous sommes d'avis qu'à ce sujet, il existe beaucoup d'opinions préconçues, mais pas nécessairement correctes, notamment en ce qui concerne le lien souvent effectué entre l'inflation et la « compétitivité » des entreprises.

Notre publication est ainsi répartie en deux parties principales : la première décrit en détail l'évolution des prix au Luxembourg entre 1999 et 2007, notamment en comparaison internationale. La deuxième partie s'occupe plus spécifiquement de la relation, ou plutôt de « non-relation » entre l'inflation et la « compétitivité » des entreprises au Luxembourg.

Avant d'aborder les principales conclusions de ces deux parties, j'aimerais faire deux remarques préliminaires.

La première concerne la fastidieuse discussion au Luxembourg concernant l'IPCH et l'IPCN. Il s'agit de deux indices de prix destinés à mesurer l'inflation au Luxembourg. L'IPCH constitue un indice harmonisé, introduit au niveau européen, afin de pouvoir procéder à de meilleures comparaisons des évolutions des prix.

En fait, l'indice national est également harmonisé. Je m'explique.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

2/12

L'indice national du Luxembourg est en effet construit de manière strictement identique pour ce qui concerne la méthodologie utilisée, avec une seule exception : la consommation des non-résidents n'est pas prise en considération dans l'indice national.

Vous n'êtes pas sans savoir que, pour mesurer l'inflation, ce n'est pas seulement l'évolution des prix des produits qui importe, mais également le poids qu'ils occupent dans le panier de consommation. Ceci a comme effet que, dans l'indice harmonisé, certains produits que les non-résidents achètent proportionnellement plus au Luxembourg, à l'instar des carburants, du tabac ou de l'alcool, sont bien plus déterminants lors de la mesure de l'inflation qu'ils ne le seraient dans une structure de consommation normale.

Ainsi, la pondération du tabac et des carburants est quatre fois plus forte dans l'IPCH que dans l'indice national.

Vu que les prix du tabac et des carburants ont connu des augmentations particulièrement importantes au cours des dernières années, on aurait tendance à croire, en consultant l'indice harmonisé, que le Luxembourg connaît une inflation extrêmement élevée, justement parce que ces produits sont pondérés de manière tellement forte. Cette surpondération donne donc une image fautive de l'inflation au Luxembourg, puisque les prix des différents produits évoluent évidemment de manière identique dans l'IPCH et dans l'IPCN. Pour ce qui est des divergences entre les deux indices, tout s'explique par les pondérations.

Ainsi, un litre d'essence coûte autant dans l'IPCN que dans l'IPCH, mais, lorsque son prix augmente, cela joue davantage au niveau de l'IPCH à cause de cette plus forte pondération.

Cette affirmation ne vient pas seulement de la Chambre des employés privés. Le Statec, la Banque centrale du Luxembourg et même l'OCDE partagent cet avis et reconnaissent à l'indice national qu'il mesure plus correctement l'inflation luxembourgeoise que l'IPCH.

J'insiste lourdement sur ce point, car je viens encore de lire que le Luxembourg aurait une inflation élevée, ce qui était étayé par les données de l'IPCH. Je signale que ce sont surtout l'UEL et la Chambre de commerce qui suscitent souvent la confusion dans ce contexte.

Ma deuxième remarque préliminaire est la suivante. Vous constaterez dans notre publication que, même en utilisant l'indice national, qui sera d'ailleurs l'indice de référence pour le reste de mon intervention, l'inflation au cours de la période analysée est légèrement plus élevée au Luxembourg que dans le reste de la zone euro ou chez nos voisins.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

3/12

Ne remettons d'ailleurs pas en question, bien au contraire, qu'une inflation trop élevée engendre des problèmes en termes de pouvoir d'achat des ménages, surtout de celui des ménages à faible revenu.

Le graphique qui s'affiche derrière moi indique toutefois qu'il est en quelque sorte logique que le Luxembourg dispose d'une inflation plus forte que d'autres pays au regard de sa croissance économique. Nous sommes une économie dynamique dans laquelle les prix augmentent ainsi plus rapidement.

Si l'on calcule toutefois le rapport entre la croissance économique et l'inflation, l'on constate que la croissance économique au Luxembourg est une des moins intensives en inflation.

Mesdames et Messieurs,

la croissance économique explique ainsi partiellement l'inflation plus élevée au Luxembourg. Vous allez dire que cela n'aide pas les ménages luxembourgeois. Vous avez raison, et c'est pour cela que nous avons observé dans la première partie de notre publication les produits dont les prix ont particulièrement augmenté et ceux qui ont contribué au différentiel d'inflation avec l'étranger.

Vous savez que l'inflation a accéléré récemment, non seulement au Luxembourg mais également à l'étranger. D'après les dernières données relatives à l'inflation annuelle sur les quatre premiers mois de 2008 dans la zone euro, le Luxembourg se situe, tout comme la France, exactement sur la moyenne européenne. L'Allemagne se trouve en dessous et la Belgique un cran au-dessus de celle-ci.

Concernant les derniers mois, l'inflation luxembourgeoise a donc bien accéléré, mais dans une moindre mesure qu'à l'étranger ; nous nous retrouvons donc actuellement dans la norme européenne.

En revenant à notre période étudiée de 1999 à 2007, nous constatons, à l'aide du graphique qui s'affiche, que l'inflation au Luxembourg est bel et bien globalement plus élevée sur cette période, mais en réalité pas de manière systématique sur toute la période.

La ligne rouge sur notre graphique représente l'inflation au Luxembourg, la ligne noire celle de la zone euro. Il existe en fait deux sous-périodes pendant lesquelles la ligne rouge se situe systématiquement au-dessus de la ligne noire, c'est-à-dire pendant lesquelles l'inflation est plus élevée au Luxembourg.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

4/12

Il s'agit premièrement de l'année 2000 jusque début 2001 où l'écart est le plus grand. La deuxième sous-période est un peu plus longue, puisqu'elle dure de début 2005 à début 2007 ; l'écart y est toutefois plus court.

J'aimerais souligner d'emblée qu'il n'existe aucun lien entre les tranches indiciaires et les périodes d'inflation plus élevée, en dépit de ce que d'aucuns affirment.

Sur le graphique, vous voyez en jaune les échéances des tranches indiciaires. Ces tranches tombent à des intervalles relativement réguliers, et notamment de manière aussi régulière au cours de la période où l'inflation au Luxembourg ne diverge absolument pas du niveau de la zone euro. On ne peut pas non plus constater qu'après l'échéance d'une tranche indiciaire, l'inflation s'accélérerait.

Le phénomène de l'auto-allumage semble réfuté par les données empiriques. Ceci sans oublier qu'une tranche indiciaire n'est en fait rien d'autre que le rattrapage d'une augmentation des prix, qui a déjà eu lieu et dont les entreprises ont déjà profité. Une tranche indiciaire permet en effet uniquement aux ménages de récupérer le pouvoir d'achat qu'ils avaient auparavant.

J'y reviendrai brièvement tout à l'heure, puisqu'il me paraît inconcevable d'évoquer de prolonger la modulation de l'« index » juste à un moment où la population ne peut s'en passer en raison de la forte augmentation des prix des biens de première nécessité.

J'aimerais cependant encore une fois revenir aux deux périodes caractérisées par une inflation plus élevée au Luxembourg. Si ce n'est pas l'indexation, quels sont alors les produits qui ont engendré le différentiel d'inflation par rapport à l'étranger ?

Lors de la première période, de 2000 à début 2001, où l'inflation au Luxembourg dépassait en moyenne d'un point de pourcentage celle de la zone euro, on constate donc que l'écart est relativement élevé. Si l'inflation luxembourgeoise et celle de la zone euro tournaient autour de 1 % en 1999, elle est passée en 2000 à 3,2% au Luxembourg contre 2,1% seulement en zone euro. L'inflation a donc progressé d'environ deux points de pourcentage au Luxembourg et d'un seul point de pourcentage en zone euro.

Presque la moitié de cette différence entre le Luxembourg et la zone euro résulte en fait de la catégorie des prix « logement », qui était d'ailleurs responsable au Luxembourg d'un tiers de l'inflation de l'année 2000. Les causes principales en étaient les loyers et le fuel domestique.

Une deuxième catégorie de l'« index », qui a contribué de manière substantielle à ce différentiel, est la « santé », surtout les produits pharmaceutiques et les services médicaux . Il faut préciser, dans ce contexte, que les tarifs intégraux ne sont pas repris dans le panier de l'« index », mais seulement la participation des assurés.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

5/12

Il convient également de préciser que, si des fortes augmentations de prix peuvent expliquer un différentiel d'inflation, de moins fortes baisses de prix qu'à l'étranger peuvent également y contribuer. Ainsi, on constate qu'en 2000 la baisse des prix des équipements informatiques et audiovisuels au Luxembourg correspond seulement à la moitié de leur baisse dans la zone euro ; il s'agit ici de produits qui sont pourtant en grande partie importés et pour lesquels le niveau des salaires luxembourgeois dans les coûts de production ne peut donc en aucun cas expliquer ces différences.

Mesdames et Messieurs,

la deuxième période de surinflation au Luxembourg est un peu plus longue, mais la différence y est moins prononcée, à savoir 0,4 point de pourcentage en moyenne pendant deux ans. Principaux responsables ici : la santé et l'enseignement, mais de nouveau des baisses de prix moins prononcées au niveau de l'équipement Hi-fi, vidéo et informatique.

Il s'agit donc ici souvent de produits importés ou de produits à prix administrés, qui ne sont donc pas le résultat d'une inflation supérieure généralisée et liée au fonctionnement de l'économie luxembourgeoise.

Je vous donne encore quelques exemples de prix qui ont augmenté beaucoup plus vite au Luxembourg entre 1999 et 2007 par rapport à la zone euro ou à nos pays voisins ; à cet égard, il convient d'ailleurs de préciser que l'Allemagne tire la moyenne vers le bas. Il ne faut pas oublier que l'inflation allemande compte pour un tiers de la moyenne pondérée de la zone euro et se situe à un niveau extrêmement bas, de même que sa croissance économique qui se situe également à un niveau très faible au cours de cette période.

Les loyers ont progressé au Luxembourg de près de 25%, dans la zone euro de moins de 20%.

Le prix de la reprise des eaux usées a presque triplé au Luxembourg (+165%), alors que, dans les autres pays, il a augmenté d'environ 20%.

L'alimentation en eau : 5,7% de plus chaque année en moyenne. La Belgique, également largement au-dessus de la moyenne européenne, n'arrive néanmoins qu'à 3,5% par année.

Les frais de stationnement au Luxembourg ont doublé depuis 1999, en même temps que les prix des transports par bus qui ont massivement augmenté.

Les prix des services postaux ont augmenté deux fois plus vite au Luxembourg par rapport aux pays voisins.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

6/12

Pour les services culturels, on constate également une hausse plus élevée que dans les autres pays.

En ce qui concerne des biens qui sont en grande partie importés, à l'instar du poisson ou des fruits et légumes, les augmentations de prix sont supérieures à ce qui se pratique à l'étranger.

Vous voyez donc comme nous que nous retrouvons notamment beaucoup de prix administrés parmi les produits dont les prix ont augmenté de manière substantielle au Luxembourg, ce que la Chambre des employés privés a d'ailleurs déjà constaté dans plusieurs de ses E-conews.

J'aimerais insister encore ici qu'il ne s'agit pas du tout de remettre en question les services publics, au contraire. Ces tarifs doivent toutefois être établis de manière transparente, leurs augmentations justifiées et, si possible, établies de manière sociale ; dans ce cas, tout le monde peut les accepter. Il ne faut toutefois pas, par après, rendre l'indexation des salaires responsable d'une inflation plus élevée au Luxembourg.

Mesdames et Messieurs,

voici donc quelques réflexions que l'on retrouve dans la première partie de notre publication ; cette partie a également comme vocation d'être purement informative, en renseignant de manière détaillée les augmentations de prix et les pondérations des différents produits. Dans les annexes, le détail de l'évolution du prix de chaque produit du panier de consommation est d'ailleurs reprise isolément.

Dans une deuxième partie de la publication, nous abordons ensuite la « compétitivité » des entreprises en relation avec une inflation donc légèrement plus élevée au Luxembourg. Dans ce contexte, d'aucuns affirment souvent que le Luxembourg perdrait en « compétitivité » du fait d'une inflation supérieure à l'étranger.

Je vous le dis d'emblée : nous sommes d'avis que ces affirmations sont dénuées de tout fondement, ceci pour diverses raisons.

Dans notre publication, nous distinguons entre deux facteurs de « compétitivité » des entreprises : la compétitivité au niveau de leurs coûts et celle au niveau de leurs prix offerts sur les marchés pour vendre leurs produits. Il faut d'ailleurs préciser que la « compétitivité » dépend en outre d'autres facteurs, peut-être même plus importants encore, comme la qualité des produits, l'innovation ou encore le service au client.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

7/12

En ce qui concerne les coûts, il est évident qu'on ne peut pas affirmer que une inflation supérieure au Luxembourg implique que les entreprises luxembourgeoises sont confrontées à des coûts plus élevés que leurs concurrents étrangers.

En effet, l'inflation est mesurée sur la base de la structure de la consommation des ménages, et il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour savoir que les consommations intermédiaires des entreprises, c'est-à-dire tout ce dont elles ont besoin pour fabriquer leur produit final, ne sont pas comparables à la consommation du ménage-type luxembourgeois.

De plus, dans différents domaines, à l'instar de l'électricité et, probablement dorénavant de l'eau également, les entreprises disposent d'autres offres de tarification que les ménages. L'inflation ne mesure donc pas l'évolution des coûts des entreprises.

Ceci dit, l'on entend souvent que, en raison de l'indexation automatique des salaires, l'inflation constituerait un coût pour les entreprises luxembourgeoises, et particulièrement qu'elle crée un auto-allumage.

Premièrement, une tranche indiciaire ne constitue en fait uniquement qu'un rattrapage des augmentations de prix déjà effectuées auparavant. Pendant ce temps, les entreprises ont donc déjà vendu plus cher leurs produits sans que l'indexation des salaires n'ait augmenté leurs coûts.

Ensuite, il importe d'analyser quels sont les biens réellement produits à Luxembourg, du reste peu nombreux. Si les entreprises qui les produisent répercutaient une tranche indiciaire dans leur prix, de manière proportionnelle au poids des salaires dans leur chiffre d'affaires, alors elles devraient augmenter leurs prix de seulement 0,45%. Ce qui causerait 0,06 point d'inflation.

Au niveau des services, en omettant les prix administrés et services très peu intensifs en main-d'œuvre, les prix devraient augmenter de 0,8%, ce qui, en tenant compte de leur poids dans l'« index », provoquerait 0,11 point d'inflation. D'ailleurs, ce ne sont pas systématiquement les prix de services intensifs en main-d'œuvre, qui, en théorie, devraient « souffrir » le plus d'une tranche indiciaire, qui augmentent le plus rapidement.

En ce qui concerne le secteur du commerce, qui vend donc les biens, les salaires représentent environ 10% du chiffre d'affaires. Ceci implique qu'une répercussion éventuelle des coûts d'une tranche indiciaire provoquerait 0,17 point de % d'inflation.

Ainsi donc, une tranche indiciaire totalement répercutée dans les prix, ne causerait en tout et pour tout qu'à peu près 0,33% d'inflation.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

8/12

Mesdames et Messieurs,

nous avons donc vu que l'inflation, mesurée par l'IPCN, ne peut pas constituer un instrument de mesure de la « compétitivité-coût » des entreprises et que les tranches indiciaires ne provoquent pas d'inflation.

Rappelons d'ailleurs que, dans une autre publication récente, la Chambre des employés privés a démontré que les coûts salariaux au Luxembourg sont particulièrement concurrentiels pour les entreprises.

Qu'en est-il alors de la « compétitivité » de leurs prix ? Il y a différentes raisons qui font que l'on ne peut pas non plus affirmer que l'inflation entraînerait une perte de « compétitivité » à ce niveau.

D'abord, il y a lieu de signaler, comme nous le savons tous, que l'économie luxembourgeoise est extrêmement spécialisée et que sa structure de production diffère donc largement de celle d'autres pays.

La structure de la production de l'économie luxembourgeoise diffère évidemment également du panier de consommation des produits de l'« index ». Cette divergence est également extrême au Luxembourg, puisque nous exportons une très grande partie de notre production et que nous sommes surtout spécialisés dans les services aux entreprises.

Pour ces raisons, il est impossible d'affirmer qu'une augmentation de l'inflation au Luxembourg entraînerait une perte de « compétitivité » de nos produits. Les produits du panier de l'« index » sont en large partie importés et ce qui est produit au Luxembourg n'est en large partie pas représenté dans ce panier, puisque non consommé au Luxembourg.

De l'autre côté, il y a lieu de constater qu'il n'est pas nécessairement mauvais signe de voir les prix des exportations augmenter si, en même temps, le volume de celles-ci augmente.

L'institut français COE-Rexcode, un institut économique proche du patronat, estime à cet égard, je cite : *les paramètres de coûts et de prix peuvent contribuer à expliquer la compétitivité globale, mais ils ne constituent pas par eux-mêmes des indices de compétitivité. Dans un monde de concurrence imparfaite, un pays qui exporterait des produits haut de gamme ou qui*

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

9/12

*tiendrait des positions dominantes, et parviendrait à augmenter ses prix sans pénaliser le volume de ses ventes est un pays qui gagne en compétitivité. Ses parts de marchés augmentent et son revenu moyen relatif s'améliore. La France semble engagée dans un processus inverse. Les parts de marché en valeur diminuent, les parts de marché en volume un peu moins mais au prix d'une baisse relative des prix à l'exportation. Il en résulte un recul lent mais régulier du niveau de vie par rapport aux autres pays européens.*

En France, les prix des exportations ont donc baissé en même temps que leur volume. La Chambre des employés privés a décrit dans plusieurs Econews les performances du commerce extérieur luxembourgeois qui sont, en fait, à l'inverse de la France : au Luxembourg, les prix des exportations ont fortement augmenté et, dans le même temps, leur volume a connu des progressions parmi les plus fortes. Que faut-il dès lors préférer : la situation française ou celle du Luxembourg ?

Pour revenir aux prix à la consommation, la Banque centrale dit qu'ils sont souvent utilisés pour effectuer des comparaisons internationales en raison de leur disponibilité rapide et de leur relative homogénéité.

En outre, la Banque centrale déclare que l'inflation n'est pas adaptée pour mesurer la « compétitivité-prix » des entreprises. Je cite : *Toutefois, ils ne sont pas idéaux car ils se limitent aux biens de consommation finale à l'exclusion des biens intermédiaires ou des biens d'équipement qui sont souvent l'objet d'échanges internationaux*

Et ensuite : *ces indices comprennent aussi une part significative de biens ne faisant pas l'objet d'un échange international comme par exemple les services aux consommateurs.*

En gros, on peut dire que l'IPCN connaît deux grandes limites en tant qu'instrument de mesure de la « compétitivité-prix » : premièrement, beaucoup de produits de son panier ne sont pas soumis à la concurrence internationale, à l'instar des prix administrés ou des services de proximité, voire de certains biens que l'on n'achète pas à l'étranger au quotidien.

Deuxièmement, les produits représentés dans l'IPCN, et cela compte surtout pour le Luxembourg, ne sont pas représentatifs de la production des entreprises.

J'insiste particulièrement sur ces limites, non seulement avancées par la Chambre des employés privés, mais également par la Banque centrale et des instituts étrangers. Il est en effet crucial de comprendre que l'inflation ne mesure pas la « compétitivité » des entreprises, alors qu'elle est souvent utilisée au Luxembourg comme argument pour justifier des mesures provoquant une dégradation sociale.

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

10/12

Mesdames et Messieurs,

nous sommes néanmoins d'avis qu'à long terme il faut lutter contre une inflation excessive, surtout parce que notamment les ménages pauvres en souffrent le plus.

Dans ce contexte, il n'est toutefois pas utile, à nos yeux, de lutter contre les symptômes de l'inflation en plafonnant, le cas échéant, l'« index » ou de prolonger la modulation de l'« index », alors qu'il faut réintroduire son automatisme.

Nous attendons autre chose d'une politique réfléchie visant à contrer l'inflation de manière structurelle.

Il faut par exemple essayer à travers une politique intelligente d'investissement dans les transports publics, d'aménagement du territoire, mais aussi en ce qui concerne le soutien des énergies alternatives, de réduire la consommation des produits pétroliers.

Des investissements dans les logements aideraient à freiner la hausse des loyers et soutiendraient en même temps un secteur économique important.

Il faut se demander si, dans le passé, les politiques ont toujours mis les accents de manière correcte.

Il faut toutefois également se demander pourquoi différents prix de produits importés, pour lesquels les coûts salariaux dans la production ne peuvent donc être déterminants, augmentent plus rapidement au Luxembourg, respectivement diminuent moins rapidement qu'à l'étranger. On constate en effet que les Luxembourgeois augmentent plus rapidement leurs prix qu'à l'étranger, mais que ces prix sont plus rigides à la baisse.

Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'au Luxembourg on vendrait plus de produits haut de gamme. Il se pourrait également que les commerçants luxembourgeois n'obtiennent pas les mêmes prix d'achat que leurs concurrents.

En tout cas, l'on ne peut pas affirmer que, de manière générale, le commerce luxembourgeois est forcé d'augmenter ses prix pour être rentable. L'excédent brut d'exploitation par salarié, c'est-à-dire la part qui reste après paiement des salaires, est largement supérieur à celui des pays voisins.

Mesdames et Messieurs,

Discours de M. J.C. REDING, président de la CEP•L,  
Prononcé lors de la conférence de presse du 22 mai 2008 sur l'inflation

11/12

il convient donc être très prudent si l'on veut prouver à l'aide de l'inflation que le Luxembourg subirait une perte de « compétitivité ».

D'un autre côté, il est évident que les ménages auront de plus en plus de difficultés financières si, entre autres, les prix de biens de première nécessité doivent continuer à augmenter. Sans oublier qu'une dépense particulièrement importante, à savoir le remboursement de prêts immobiliers, n'est pas reprise dans le panier de consommation de l'« index ».

Pour cette raison, il est important de rétablir l'indexation automatique des salaires.

Pour conclure, je voudrais encore attirer votre attention sur la rétrospective de nos activités lors de la session 2003-08 que nous mettons à votre disposition. Cette publication donne une vue d'ensemble de nos activités en incluant des résumés de nos principaux avis et de nos prises de position dans d'autres dossiers comme « Bolkestein » ou encore en ce qui concerne le « rapport Fontagné ».

Je vous remercie de votre attention.

Luxembourg, le 22 mai 2008